

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mai 2024

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DE
LA CONVENTION DE
PARTENARIAT
ENTRE LA
METROPOLE DU
GRAND PARIS ET
LA COMMUNE DES
LILAS -
ALLOCATION ET
DIFFUSION DE
BILLETS POUR LES
JOP 2024

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Alice CANABATE, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Mathias GCOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND par Frédérique SARRE..

ABSENTS : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE DES LILAS – ALLOCATION ET DIFFUSION DE BILLETS POUR LES JOP 2024

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

Conformément à son ambition de faire des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 une fête collective qui profitera aux Métropolitains, et pour contribuer à maximiser l'impact positif de leur héritage, la Métropole du Grand Paris a pour ambition de permettre au plus grand nombre d'accéder aux JOP Paris 2024.

La Métropole souhaite distribuer des billets à destination des jeunes Métropolitains afin qu'ils puissent assister à des épreuves. Ces billets sont diffusés, sans contrepartie financière, à l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris dont la commune des Lilas.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance



Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Postaffid de Montreuil, 415 29 rue Catherine
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2024